****

L’enseigne CHRONODRIVE.COM a été créée par Ludovic Duprez et Martin Toulemonde en 2004. Auchan détient 100 % du capital de cette société.

CHRONODRIVE est le pionnier du concept de drive alimentaire en France. Le client commande sur Internet et prend livraison de la commande dans un magasin de l’enseigne. Les achats sont déposés dans le coffre de la voiture du client. Le service est gratuit.

Fin 2012, l’enseigne compte 45 magasins répartis sur toute la France. Plusieurs ouvertures sont prévues en 2013.

Le magasin CHRONODRIVE de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) a été créé en septembre 2009.

**DOSSIER 2 : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE PREPARATEURS DE COMMANDES**

**(ANNEXES 8 à 12)**

Le directeur du magasin doit élaborer le planning des préparateurs de commandes pour le mois de septembre 2013.

1. Construisez le planning de présence hebdomadaire des trois nouveaux préparateurs de commandes.

**ANNEXE 8 : Présentation de l’équipe du CHRONODRIVE de Brie-Comte-Robert**

**Effectif du mois de septembre 2013**

1 Directeur du drive

2 Responsables de secteur en magasin (RSM)

1 Responsable relation clientèle (RRC)

3 Assistantes accueil

15 Préparateurs de commandes en contrat à durée indéterminée 35 heures par semaine.

27 Préparateurs de commandes en contrat de 15h par semaine.

Directeur du Drive

Responsable de secteur en magasin (RSM)

Frais-Fruits et légumes

Responsable de secteur en magasin (RSM)

PGC

Responsable relation client

(RRC)

Préparateurs de commande

Assistant(e)s d’accueil

*Source interne*

**ANNEXE 9 : Données sur l'activité des préparateurs de commandes**

Nombre de commandes en septembre 2012 : 6 514

Prévision du nombre de commandes en septembre 2013 : augmentation de 280 pour le mois

Nombre d’articles moyen par commande prévu en septembre 2013 : 50

Norme réseau pour l’efficacité des préparateurs de commandes : 1 prélèvement article toutes les 40 secondes

Le mois de septembre 2013 compte 4 semaines.

Un préparateur en contrat 35 heures prend ses congés les deux premières semaines de septembre. Un second préparateur en contrat 35 heures prend ses congés les deux dernières semaines de septembre.

*Source interne*

**ANNEXE 10 : Fiche métier d’un préparateur de commandes**

**ANNEXE 12 : Contraintes pour l’élaboration du planning hebdomadaire du mois de septembre 2013**

Le manageur prévoit de faire travailler les trois nouveaux préparateurs (préparateur 1, préparateur 2 et préparateur 3) à 15h sur les trois journées à forte affluence soit le mercredi, le vendredi et le samedi.

Les 45 heures hebdomadaires sont réparties de la façon suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mercredi** | **Vendredi** | **Samedi** | **Total semaine** |
| 13 h | 15 h | 17 h | 45 h |

7 créneaux d’une durée d’une heure sont à couvrir entre 13h30 et 20h30.

Les trois nouveaux préparateurs doivent être présents entre 17h30 et 20h30.

Sur les autres créneaux horaires de la journée, le manageur ne mobilise pas plus de deux préparateurs.

Aucun préparateur ne travaillera le mercredi avant 15h30.

Le préparateur 1 ne peut pas travailler plus de 3 heures le samedi.

*Source interne*